



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024-19

### Chapitre 1.2 Délégation de service public

**Objet :** Approbation de la modification des tarifs de vente relatifs aux délégations de service public du « Club house -restaurant » de la Capitainerie et du snack de Bois-vieux

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

#### Séance du 21 mars 2024

Date de convocation : 28 février 2024

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24  
(32 voix)

En exercice : 24  
(32 voix)

Membres présents : 19  
(25 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 19  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :** Marc AUDIER (pouvoir à Christine MAXIMIN), Victor BERENGUEL, Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Michèle TETENOIRE, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE (pouvoir à Christian DURAND)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** Sophie VAGINAY RICOURT (pouvoir à Victor BERENGUEL), Frédéric REYNAUD

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voies) :** Joël BONNAFOUX (pour à Valérie ROSSI), Carole CHAVET, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voies) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** Thierry ALLAMANNO (CDV), Christian ROMAN (CD05)

#### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le Comité syndical a approuvé par délibérations n°2020-35 du 30 juin 2020 et n°2021-41 du 2 juin 2021, les délégations de service public respectivement organisées pour l'exploitation du restaurant de la Capitainerie, propriété du S.M.A.D.E.S.E.P., et du snack de Bois-vieux à Rousset.

Le Président rend compte de l'impact de l'inflation de l'énergie et des produits alimentaires sur l'activité de restauration. Bien que moins soutenue que l'année écoulée, cette inflation devrait ainsi se poursuivre en 2024, avec un taux consolidé du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 respectivement de 7,06% pour l'alimentation et de près de 10% pour l'énergie (à 1<sup>er</sup> février).

Dans ces conditions, le « Tribord panoramique » suggère de convenir d'une augmentation sensiblement inférieure à l'inflation constatée : les trois menus ainsi proposés sur sa carte bistro-nomique 33,00€, 45,00€ et 65,00€, à respectivement 35,00, 45,00 (inchangé) et 68,00€ selon les documents remis en séance. Le snack « la Pinède » à Bois-vieux propose pour sa part d'augmenter significativement certaines prestations, afin de les rapprocher de la réalité du coût d'approvisionnement de certaines fournitures, tout en maintenant les tarifs de l'essentiel de sa carte. Le Président note par ailleurs que certaines propositions d'augmentation des tarifs votées en 2023 n'ont finalement pas été appliquées, ce qui conduit à maintenir certaines prestations en-deçà des montants validés par délibération n°2023-25 du 5 juillet 2023 (sandwichs froids proposés à 8,50€ au lieu de 9 à 10 €, assiettes toutes inférieures à 20€...)

Le Président souhaite répondre favorablement à ces propositions, qui demeure globalement dans la même gamme tarifaire que celle prévue aux contrats initiaux (article 3.3), en confortant ainsi la complémentarité de l'offre proposée sur le lac de Serre-Ponçon.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Développement de Serre-Ponçon

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 005-250501129-20240321-DE\_2024\_019-DE

**VU :**

- L'exposé des motifs du Président ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants ;
- Le code de la commande publique ;
- La délibération n°2020-35 du Comité syndical du 30 juin 2020 approuvant la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du « Club house – Restaurant » de la Capitainerie à Savines-le-Lac à la SAS « Le Tribord Panoramique » pour une durée de 15 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- La délibération n°2021-41 du Comité syndical du 2 juin 2021 approuvant la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du snack « La Pinède » à Bois vieux (Rousset) pour une durée de 7 ans à partir du 15 juin 2021 ;
- La délibération n°2022-07 du Comité syndical du 23 février 2022 portant avenant à la concession du snack de Bois Vieux ;

**CONSIDERANT :**

- L'inflation des prix à la consommation d'ores et déjà constatée depuis une année ;
- La proposition d'évolution tarifaire proposée par les concessionnaires du restaurant de la Capitainerie et du snack de Bois-vieux pour l'année 2024 ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 mars 2024 :**

- **APPROUVE** l'évolution des tarifs telle que respectivement proposée pour 2024 par « la SAS Le Tribord Panoramique » pour l'exploitation du restaurant de la Capitainerie et la société « Snack La Pinède » pour l'exploitation du restaurant de Bois-vieux ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision propre à assurer la pleine exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

